



11 juin 2019

***Des femmes, des luttes...***

***Billet 9***

### **Le temps qu'on nous doit**

L'égalité c'est le temps dont on dispose. La liberté, l'émancipation, l'auto-détermination, c'est du temps aussi. Une répartition égalitaire des tâches qui aujourd'hui pèsent essentiellement sur les femmes du fait d'un ordre injuste, voilà un objectif qui ne peut être ni marchandé ni remis. Il faut en commencer la réalisation immédiate.

Plus souvent qu'à leur tour, les femmes s'occupent gratuitement des enfants, des proches, de la famille. Cette situation doit être reconnue et pour le moins compensée. Elle ne le sera d'ailleurs jamais assez.

Il n'y a d'évidence qu'un temps chiche, insignifiant, pour s'occuper des autres. Ces fameux jours qu'on peut solliciter pour faire face aux innombrables tâches de la proche aidante, ne suffisent pas. Il faut changer cette situation et accorder aux proches aidantes au moins à 30 jours de congé par an.

D'autre part, on sait toutes que ce que nous consacrons à nous occuper des familles et des proches contraint au temps partiel salarié et prépare des retraites paupérisées. Cela doit changer.

Le temps du soin et de l'aide doit être reconnu dans l'ancienneté et l'expérience qui détermine le salaire carrière. Il doit l'être pour les femmes nouvellement engagées mais aussi pour toutes celles qui sont déjà en place et dont les salaires doivent être revus. Et cette mesure doit s'étendre aux retraites. Il faut introduire dans les années reconnues pour la caisse de pensions un bonus éducatif et d'aide aux proches qui permette aux femmes d'améliorer leurs rentes et les conditions de départ.

Enfin, il faut faire lever le poids du temps contraint sur les femmes. Structure des horaires et organisation du travail salarié pèsent sur la vie des femmes qui doivent faire face à la combinaison du labeur familial et éducatif non payé et du travail salarié exclusivement conçu au service des employeurs. Il faut une vraie politique de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Aujourd'hui, hormis l'offre de postes à temps partiels taillés à la mesure des intérêts des employeurs et des télé-travaux de même augure, il n'y a tout simplement pas de dispositif permettant cette conciliation. Cette situation aussi doit changer.

**L'égalité c'est pas la moitié du gâteau. C'est la moitié de la boulangerie !**

**Première étape: grève effective le 14 juin !**